Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 064-200064160-20260423-2026_B016-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT DES ÉCOLES DE LA RÉGION DE GARLIN

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, les membres du Comité syndical se sont réunis à Garlin sous la présidence de Mme Marie-Christine MAILLOT.

Nombre de délégués	**22**
En exercice	22
Présents	21
Dont suppléants	2
Dont représentés	0
Votants	**20**
Dont pour	20
Dont contre	0
Dont abstention	0

Membres présents :
Mme ASSIBAT Marie-Christine (suppléante sans voix délibérative), Mme CASTRO LEMBEYE Sabine (suppléante), Mme CLABERES Danièle, Mme DESBARATS SALLES Séverine, Mme DUFRECHE Marie-Hélène, Mme DUPLANTIE Marie-Claude, Mme IFFLY Marine (suppléante), M. LECHON Sébastien, M. LESCOLLE Grégory, Mme LESPOURCI Mélanie, Mme LORENZETTO MARTINEZ Stéphanie, Mme MAILLE Julie, Mme MAILLOT Marie-Christine, Mme MARQUIS Karelle, Mme MARTINEZ Nathalie (suppléante sans voix délibérative), M. MONSÉGU Michel, Mme POUBLAN FAIXO Sandra, Mme RODRIGUES Catherine, Mme SECHET Nadia (avec pouvoir donné), Mme TANAY Yohanna, Mme UCHAN Samantha.

Etaient excusés :
M. CAU-MIL Thierry (suppléé par Mme IFFLY), Mme GARCIA Sarah, M. JEGOU Anthony (pouvoir donné), M. LEPELTIER Gilles (suppléé par Mme CASTRO LEMBEYE), Mme LOPEZ Inès.

Secrétaire de séance : Mme DUPLANTIÉ

N°2026 B016 : PARTENARIAT – RENOUVELLEMENT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRÈS DE LA COMMUNE DE BUROSSE-MENDOUSSE

RAPPORT

Mme la Présidente rappelle au Comité que, depuis 2020, un agent technique du syndicat est mis à disposition de la commune de Burosse-Mendousse pour assurer l'entretien courant des bâtiments à raison de 2 heures hebdomadaires.

La convention étant arrivée à terme le 31/01/2026, Mme la Présidente sollicite l'accord du comité syndical pour son renouvellement pour une durée de trois ans.

DÉCISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention figurant en annexe avec la Commune de Burosse-Mendousse,

PRÉCISE que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
La Présidente,
Mme MAILLOT Marie-Christine